



ARRETE MUNICIPAL n°81/2023

**FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DE FROSSAY :
DU 20 AU 23 OCTOBRE 2023 INCLUS**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les intempéries de ces derniers jours et les conditions météorologiques prévues pour la période citée ci-dessus empêchent l'utilisation des terrains de foot,

A R R E T E

Article 1er : Les équipes pratiquant le football ont interdiction d'effectuer matchs et entraînements sur les terrains de football de la commune de FROSSAY du vendredi 20 Octobre à 17h00 jusqu'au lundi 23 octobre à 8h00.

Article 2 : Les matchs pourront de nouveau avoir lieu sur les terrains de sport à compter du 23 octobre 2023.

Article 3 : Les entraîneurs, arbitres, joueurs, sont chargés de respecter cette disposition.

Article 4 : Une ampliation de la décision est envoyée ce jour à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-NAZAIRE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, La Police Municipale, Monsieur le Président de la Ligue Atlantique de football, Madame et Monsieur les Co-Présidents de l'USCF – FROSSAY.

Le 20 octobre 2023



Le Maire,

Sylvain SCHERER